

## Plus De Maîtres Que De Classes

<p><b>Textes règlementaires</b></p>	<p>DGSCO Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévenir la difficulté scolaire en primaire en priorité au sein de la même classe.</li> <li>– Conduire chaque élève à la maîtrise du socle</li> <li>– Mieux répondre et remédier aux difficultés rencontrées par les élèves sans se substituer à l'aide spécialisée</li> </ul> <p>Circulaire n°2012.201 du 18/12/2012</p> <p>BO n° 3 du 15/01/2013</p>
<p><b>Publics concernés</b></p>	<p>Les élèves présentant des fragilités du secteur de l'éducation prioritaire ou des écoles repérées comme ayant des besoins similaires.</p>
<p><b>Intérêts pédagogiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibler les instruments fondamentaux de la connaissance (apprentissages de la lecture, production d'écrit, langage oral, mathématiques)</li> <li>• Travailler la méthodologie du travail scolaire.</li> <li>• Élaboration d'un projet pédagogique rédigé par <u>l'équipe de l'école</u>, instituant les modalités précises d'intervention, déterminées en équipe en fonction des besoins clairement identifiés.</li> <li>• Établissement des modalités d'intervention du maître supplémentaire <u>en relation étroite avec les titulaires des classes</u>.</li> </ul>
<p><b>Activités possibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maître supplémentaire a une mission d'appui de ses collègues dans les classes.</li> <li>• Il exerce sur la base du projet porté <u>par toute l'équipe</u> de l'école.</li> <li>• Il intervient dans l'école où il est affecté ou sur un nombre limité d'écoles.</li> <li>• Il peut agir en co-intervention avec le titulaire.</li> <li>• Il peut prendre en charge des groupes d'élèves en fonction de leurs besoins (pas exclusivement les élèves présentant des fragilités)</li> <li>• Il intervient en réponse aux besoins de ses enseignants en anticipant et en se concertant avec eux-ci.</li> </ul>